

Archivore

N°22

Mars 2002

TRIMESTRIEL

Bulletin de l'association des étudiants et diplômés en archivistique d'Angers

édito

Le nouvel *Archivore* est arrivé... les délais d'attente ont été un peu longs, aussi nous nous en excusons et nous remercions les auteurs qui ont fait preuve de patience. N'oublions pas qu'un journal existe à la seule condition d'avoir des articles.

Vous verrez dans le compte rendu de la dernière assemblée générale que l'AEDAA compte de plus en plus d'adhérents. Logique implacable... *Archivore* espère donc recevoir de plus en plus d'articles !!!! Vous trouverez aussi dans ce bilan toutes les informations utiles sur les actions menées et les projets à venir de notre association. La rubrique *Bruits de fonds* nous présente le classement de la série R (affaires militaires) réalisé aux Archives Départementales de Loir et Cher. En détaillant les différentes étapes du classement, Cédric DEMORY nous fait partager quelques unes de ses interrogations. Beaucoup d'archivistes se reconnaîtront dans ce questionnement inéluctable au démarrage du classement d'un fonds... Et pour tous ceux et celles qui n'y ont pas encore été confronté, vous découvrirez grâce à Morgane BEDIEE les tenants et aboutissants du rapport annuel de la Direction des Archives de France.

Mais l'actualité de ce mois de mars est sans aucun doute la deuxième édition de la journée d'étude organisée par les étudiants de DESS, l'Université d'Angers et l'AEDAA. La rencontre de cette année est prévue le 15 mars et sera consacrée au *témoignage oral : une source à exploiter, des archives à valoriser*. Problématique passionnante qui assurément saura animer le débat entre archivistes, historiens et spécialistes d'archives sonores. Alors, venez nombreux !!!!

Guénaëlle BARBOT

EDITO, 1

NEWS DE L'ASSO, 2

NEWS DE LA
FORMATION, 6

Perles de culture, 8
Le rapport annuel

BRUTS DE FONDS, 9
*La série R aux archives
départementales de Loir et
Cher*

AEDAA

11, boulevard Lavoisier
49045 ANGERS cedex 01
aedaa@voilà.fr
[http://multimania.com/
archinet](http://multimania.com/archinet)

Directeur de publication

Jean Chevalier

Rédactrice en chef

Guénaëlle Barbot

Comité de rédaction

Pierre Beaumont, Marielle
Croquette, Anna Grimault,
Julien Le Magueresse,
Pascal Pénot, Héléne
Saudrais

*Les articles n'engagent que
leurs auteurs et ne peuvent
être reproduits qu'avec leur
autorisation.*

Assemblée générale (24.11.2001)

Compte-rendu

L'assemblée générale ordinaire de l'AEDAA s'est réunie le 24 novembre dernier. Comme le précisait l'ordre du jour, nous avons procédé à la présentation du rapport moral et financier pour l'année 2000-2001, ainsi qu'au renouvellement du bureau de l'association.

Rapport moral

L'année 2000-2001 a été marquée par beaucoup de points positifs. Le nombre d'adhérents a d'abord connu une forte augmentation puisque l'association dépasse d'ores et déjà les 170 adhérents. Le conseil d'administration s'est également étoffé, grâce à l'implication de nouveaux membres : représentants de promotions, responsables de commissions. C'est donc plus de vingt personnes qui participent activement à la gestion de notre association.

Le bureau emploi a poursuivi quant à lui sa progression avec l'envoi des offres par internet. S'il est vrai que le nombre d'envoi par courrier a sensiblement diminué, il est à noter que l'essentiel des annonces est désormais diffusé, au jour le jour, sur les mails de près de 160 adhérents. En moyenne, ce sont près de 18 annonces qui ont été diffusées chaque mois par le bureau emploi durant l'année écoulée.

Archivore a connu également une petite révolution au cours de l'année : l'équipe de rédaction et le comité de lecture se sont étoffés (avec, soulignons-le, l'investissement de nombreux étudiants). Le format et la mise en page ont également été revus.

L'année 2000-2001 a également été l'année des initiatives, du fait de l'instauration d'une première journée d'étude, organisée grâce à l'implication toute particulière de la promotion des DESS. L'AEDAA a participé à cette journée en assurant plus particulièrement le suivi de la gestion financière et des subventions (un grand merci à Anthony Rigault, notre trésorier !). Véritable réussite, l'opération sera renouvelée cette année... grâce à la promotion des DESS 2001-2002. Qu'ils reçoivent tous nos encouragements pour l'organisation de cette manifestation.

Une réflexion a été lancée sur l'édition d'un annuaire de la formation et des adhérents (sous forme papier et/ou Internet). Vaste programme qui sera repris cette année. Espérons que l'annuaire pourra paraître à la fin de l'année 2002.

Un forum de discussion a été mis en place au mois d'avril 2001. Après des débuts modestes, il commence à rendre des services aux nombreux participants. Les questions (et les réponses !) renforcent l'entraide entre les adhérents, ce qui constitue une des missions essentielles de notre association.

Bien entendu, toutes ces réussites n'auraient pu voir le jour sans l'aide de beaucoup d'entre vous. Je me permets, en votre nom, de les remercier très chaleureusement.

Composition du nouveau bureau.

Comme le précisait l'ordre du jour de notre assemblée générale, deux postes étaient à pourvoir. Cependant, devant l'ampleur du travail et la multiplicité des commissions et de nos actions, nous avons proposé à l'assemblée de créer un sixième poste au sein du bureau (trésorier adjoint). Cette décision ayant été adoptée, nous avons procédé au vote. Le nouveau bureau de l'association pour l'année 2001-2002 se compose donc comme suit :

Président : *Jean CHEVALIER* (DESS 1996-1997)

Vice-président : *Jean-Bernard MONÉ* (Maîtrise 2000-2001)

Trésorier : *Anthony RIGAULT* (DESS 2001-2002)

Secrétaire : *Hélène SAUDRAIS* (Licence 2001-2002)

Trésorière-adjointe : *Elisabeth BULHMANN* (DESS 1997-1998)

Secrétaire-adjointe : *Véronique PINCEMAIL* (Maîtrise 2001-2002)

En italique : les nouveaux élus ou réélus lors de l'assemblée générale du 24 novembre 2001, pour un mandat de deux ans.

Nous vous remercions très sincèrement pour votre confiance, et espérons répondre au mieux aux objectifs de notre association durant l'année qui s'annonce.

Jean CHEVALIER
(DESS 1996-1997)
Président de l'AEDAA

Le mot du trésorier

La première « nouveauté » de ce début d'année a été, comme vous avez pu le constater, la formule rafraîchie du bulletin d'adhésion, complété par des questions qui nous permettent de mieux gérer les activités de l'association et de vous écouter à travers la rubrique « observations ». Le résultat s'est avéré positif et sera certainement reconduit l'année prochaine.

Cette année 2002 s'annonce très encourageante puisque l'association compte en ce début de janvier environ

180 adhérents. La participation s'est révélée très importante dès le début et permet d'ouvrir un horizon radieux.

La transparence étant d'actualité, pourquoi ne pas faire le bilan comptable de notre chère association? En résumé, le budget comprend, en dépenses, l'impression et l'envoi d'*Archivore*, les frais en fournitures pour le Bureau ainsi que pour l'Annuaire en préparation et la participation aux frais du Comité des fêtes.

A l'heure actuelle, les comptes affichent un bénéfice de 4878,37 € (32000 francs)

dont 1067,14 € (7000 francs), provenant de subventions, sont en dépôt pour la journée d'études des DESS.

Enfin, vous trouverez, jointe à cet *Archivore*, votre carte d'adhérent et

n'oubliez pas, pour les Angevins, que vous bénéficiez de réduction sur les tarifs de photocopies, etc... sur présentation de votre carte chez Copy'page (1, rue du Haras, Angers).

Anthony RIGAULT
(DESS 2001-2002)
Trésorier de l'AEEDAA
Anthony.RIGAULT@caraimail.com

ANNUAIRE

Vous ne le savez peut-être pas encore mais l'une des fiertés de l'AEEDAA est la parution, nous dirions bisannuelle, d'un annuaire des étudiants et diplômés en archivistique d'Angers.

La campagne est lancée pour l'annuaire 2002 ! Il devrait paraître à la prochaine rentrée universitaire. Un annuaire non remis à jour régulièrement n'est guère utile.

Utile, vous avez dit utile ?!

Mais bien sûr ! Outre que l'annuaire sert à mieux se connaître les uns les autres, à l'intérieur d'une promo et entre les promos, il sert surtout aux plus jeunes

d'entre-nous, les recrues récentes et à venir. Grâce à lui, ceux-ci pourront entrer en contact avec les diplômés afin d'obtenir renseignements et conseils concernant diverses démarches, leur recherche de stages... L'expérience des uns pourra servir à orienter les autres dans les méandres des services d'archives.

C'est pourquoi il est très important que vous répondiez au formulaire joint à ce numéro d'*Archivore*. Ce sont vos réponses qui permettront à l'annuaire de s'enrichir et d'être de plus en plus efficace.

Nous sommes à l'écoute de vos attentes et de vos suggestions.

Marielle CROQUETTE
(Maîtrise 2001-2002)
Responsable de la commission Annuaire

FORUM DE L'AEEDAA

Un « S » en plus pour le forum...

Depuis quelques temps, Voilà a modifié l'adresse de ses listes de discussions. Le forum de l'AEEDAA ne fait pas exception. Désormais, les adresses utiles sont les suivantes :

Pour vous abonner : forum.aedaa-abonnement@clubs.voilà.fr

Pour envoyer un message : forum.aedaa@clubs.voilà.fr

Pour vous désabonner : forum.aedaa@clubs.voilà.fr

Le forum compte actuellement 43 abonnés riches de questions mais timides. Je rappelle donc qu'il ne faut pas hésiter à communiquer grâce au forum. Les questions mais aussi les informations les

plus variées ont leur place sur le club de discussion de l'AEEDAA.

Etant donné qu'il faut être membre de l'AEEDAA pour participer au forum, n'oubliez pas de renouveler votre adhésion. Si vous avez déjà renouvelé votre adhésion à l'AEEDAA pour 2002 et que vous étiez abonné au forum l'an passé, il n'est pas nécessaire d'envoyer une nouvelle demande d'abonnement au forum. Si vous venez de nous rejoindre au sein de l'AEEDAA ou même si vous ne connaissez pas le forum de discussion, n'hésitez pas à m'envoyer une demande d'abonnement afin de venir partager votre savoir archivistique avec nous...

Christelle BRUANT
(DESS 2000-2001)
christelle.bruant@voilà

ARCHINET

Le site Archinet a connu un petit « relookage » d'hiver. Alors n'hésitez pas à venir y jeter un petit coup d'œil, nous donner votre avis, vos suggestions, et vos nouvelles !

Un seul clic :

<http://www.multimania.com/archinet>

Journée d'étude

Le témoignage oral : une source à exploiter, des archives à valoriser

Les étudiants du DESS organisent le 15 mars prochain une journée d'étude consacrée au témoignage oral. Vous trouverez une plaquette d'inscription avec votre numéro d'*Archivore*.

On assiste à un engouement pour le recueil de témoignages oraux mais à une réelle pénurie de communication des archives orales. Les DESS ont voulu s'interroger sur ce paradoxe : est-ce une étape inhérente au développement du processus ou y a-t-il dès le départ des raisons qui empêchent les témoignages oraux d'être utilisés à l'instar des autres archives ? Est-ce dû à un problème technique ou les raisons sont-elles plus profondes ? Les témoignages oraux servent-ils uniquement à ce pourquoi ils ont été collectés (utilisations primaires) ? Font-ils véritablement partie de la documentation historique de la recherche (utilisations secondaires) suivant les termes de la loi du 3 janvier 1979 ? En quoi le développement d'une collaboration entre chercheurs, associations et archivistes peut-il apporter un début de réponse à ces questions ?

La première séance sera consacrée au thème suivant : Pourquoi et pour qui collecter ?

Les collectes de témoignages oraux se multiplient : comment expliquer cet intérêt récent pour une pratique déjà ancienne ? Des chercheurs de différentes disciplines, des associations ou des archivistes ont suscité et recueilli ces témoignages. Au delà des motivations spécifiques à chaque acteur, peut-on dégager une démarche commune ? La confrontation de différentes expériences, rendant compte des démarches et des objectifs de chacun, pourra nous apporter quelques éléments de réponse et souligner également les difficultés liées à la collecte des témoignages oraux.

La première table ronde de cette journée s'intitulera quant à elle « Le témoignage ne peut-il servir qu'à une histoire de la mémoire ? ».

Le caractère pluridisciplinaire du recueil et de l'exploitation des témoignages oraux nous amène à une problématique assez large pour réunir des archivistes, des historiens, des ethnologues et des journalistes. Nous nous appuyons sur une réflexion de Danièle Voldman : « Le témoignage ne peut-il servir qu'à une histoire de la mémoire ? ». De cette interrogation d'ordre général se dégagent des interrogations plus précises : Y-a-t-il une idée préétablie sur l'utilisation future du témoignage oral lors de son recueil et quelle est-elle ? Comment prendre en compte les multiples subjectivités (collectés, collecteurs, utilisateurs) lors de l'exploitation ? Quelles sont les conditions à remplir pour que le témoignage oral devienne une véritable « archive », documentation historique de la recherche selon la loi du 3 janvier 1979 ?

La troisième séance s'intéressera au rôle des services d'archives dans la conservation et la communication des témoignages.

Cette réflexion s'appuie sur un constat : les méthodes de collecte et conservation des témoignages oraux semblent être bien définies. Il est alors intéressant d'aborder les différentes étapes du traitement archivistique « matériel » (supports et migrations de supports, techniques et outils d'exploitation des informations) et celles du traitement archivistique « intellectuel » (analyse, indexation, instruments de recherches, modes de classement) en insistant sur les spécificités de ce type d'archives. Enfin, tous ces efforts seront vains s'il n'y pas de véritable politique de communication, qui semble en être encore à ses premiers pas. Pourquoi ce retard et quels pourraient être les moyens de développer la communication ?

Enfin, nous clôturerons cette journée par une dernière table ronde qui évoquera la collaboration entre chercheurs, associations et archivistes.

En effet, si les archivistes commencent à trouver des réponses techniques aux questions de traitement et de conservation des archives orales, il n'existe pas encore de réelle politique en matière de valorisation. Toutefois la tendance est actuellement à une prise de conscience de la nécessité de développer le dialogue et la collaboration pour que les témoignages collectés puissent être communiqués au public et valorisés à long terme. Cette collaboration est-elle possible ? Qu'apporterait-elle aux uns et aux autres ? Comment la mettre en œuvre en respectant les spécificités de chacun ?

En espérant que cette deuxième journée d'études du DESS remportera un aussi vif succès que celle organisée l'an dernier. Nous vous y attendons nombreux !!!

Morgane BÉDIÉE
(DESS 2001-2002)
morgane_bedice@yahoo.fr

LE RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Un important travail de synthèse réalisé par le service technique de la DAF

Chaque année, le service technique de la Direction des Archives de France analyse les rapports annuels envoyés par les services d'archives nationales, départementales, communales et des communautés urbaines afin d'établir le rapport général d'activité des archives de France.

C'est à l'occasion d'une vacation de deux mois au sein de ce service que j'ai pu me confronter à cet important travail de mise en forme et d'analyse.

Chaque année, la DAF envoie aux services d'archives un questionnaire très détaillé qu'ils doivent renvoyer dès que possible. Ce rapport évoque les travaux archivistiques proprement dits mais fait aussi un état des lieux des personnels mis à disposition des services, des budgets, des actions culturelles entreprises l'année précédente... Ce rapport, après avoir été rempli par les services de façon aussi complète que possible, est renvoyé au service technique sous format papier. Là, les personnels (souvent des vacataires) sont chargés de saisir sur informatique, dans un tableau Excel, ces informations. Ces tableaux sont ensuite analysés par les conservateurs et les étudiants en archivistique vacataires. L'analyse de ces données est assez complexe. En effet, les données manquantes ne sont pas rares, les informations sont très nombreuses et très variées. Les tableaux sont d'abord analysés de façon globale, puis de plus en plus précisément selon les diverses activités.

Établir le rapport annuel d'activité nécessite d'avoir un esprit de synthèse assez développé. Le but est de dresser un tableau aussi complet et précis possible de la situation des différents services d'archives publiques. Pour pouvoir étudier l'évolution des services, il est également nécessaire de comparer ces travaux à ceux de l'année précédente. Il faut donc avoir à l'esprit que ce rapport doit, d'une part, servir de comparaison entre différents services de même taille¹, et d'autre part, servir de base de travail pour les prochaines années.

Si les synthèses prennent énormément de temps au service technique de la DAF, elles sont cependant nécessaires car sont une bonne interprétation des tableaux réalisés par les vacataires. Cependant, le travail de saisie des données transmises par les services d'archives est particulièrement fastidieux, long et inintéressant. Employant au minimum trois vacataires pour une durée de trois mois chacun, ils constituent une forte dépense d'argent pour le service technique de la DAF dont le budget est de plus en plus amputé. Par ailleurs, les membres du service technique estiment que ces vacataires pourraient réaliser des tâches plus intéressantes que ce travail de saisie. Aussi, espèrent-ils qu'un jour, les services d'archives pourront entrer

¹ Concernant les archives communales, signalons que les services sont analysés par rapport aux tailles des villes. Il est normal qu'une ville de 5 000 habitants n'ait pas les mêmes activités, les mêmes moyens qu'une ville de 250 000 habitants.

directement des informations dans une base informatique commune. Dès lors, les conservateurs et les étudiants en archivistique pourront traiter plus rapidement ces rapports annuels et les vacataires seront employés à des tâches plus formatrices en matière d'archivistique.

Morgane BÉDIÉE
(DESS 2001-2002)

La Série R en archives départementales

L'exemple du Loir-et-Cher.

La série R dans son contexte

La série R des Archives départementales fait partie des séries dites modernes et concerne à ce titre les affaires militaires de 1800 à 1940. Elle est constituée réglementairement de dix sous-séries :

- 1 R : Préparation militaire et recrutement de l'armée.
- 2 R : Organisation de l'armée.
- 3 R : Anciens combattants et victimes de guerre.
- 4 R : Garde nationale et autres corps spéciaux.
- 5 R : Gendarmerie.
- 6 R : Sapeurs-pompier.
- 7 R : Marine et garde-côtes.
- 8 R : Périodes de guerre et occupation de la France par les armées ennemies.
- 9 R : Prisonniers de guerre ennemis.
- 10 R : Organismes temporaires du temps de la première guerre mondiale.

C'est la circulaire AD 65.29 (Instruction sur la cotation, le classement et le répertoire des séries modernes des Archives départementales) de 1965, mise à jour par la circulaire AD 98.8, qui a fixé la répartition en dix sous-séries. Ce n'est donc qu'à la fin des années 1960 que les archivistes départementaux ont commencé les travaux de classement et de rédaction d'inventaires. Un des premiers inventaires publié est celui de Gildas Bernard, pour les

Archives départementales de l'Aube, en 1970². Il est toujours, à juste titre, considéré comme une référence, lecture préalable indispensable à toute entreprise de classement de cette série. Comme il l'explique lui-même dans son avant-propos, ce répertoire est un véritable manuel : "[...] j'ai tenté de retracer l'histoire du recrutement, des réserves, des gardes nationaux, des pompiers, etc. Il fallait passer en revue tous les termes que l'archiviste est susceptible de rencontrer en cours de classement et en donner la définition, les situer dans l'histoire, retracer l'évolution des institutions. Mon souhait est que le présent travail puisse éviter à mes collègues d'avoir à effectuer les mêmes recherches et qu'il puisse les aider, eux et leur personnel."

Malgré ce remarquable travail, la série R a globalement fait l'objet de peu de publications d'inventaires imprimés depuis les années 1970, comme le fait remarquer Sylvie Caucanas³ : "[...] très peu d'inventaires ont été publiés (10 au total sur toute la France) ; ils furent tous imprimés entre 1974 et 1991⁴. Depuis cette date, rien et l'enquête que nous avons menée montre que, dans la plupart des départements, les répertoires de cette série sont très incomplets, le plus souvent dactylographiés mais encore pour beaucoup manuscrits". Comment expliquer le peu d'intérêt apparent qu'ont semblé porter les archivistes départementaux à cette série ? Une demande sociale certainement assez faible par rapport à d'autres séries, le fait qu'une partie de cette série ne soit pas encore close⁵ sont certainement des éléments de réponse.

Or, actuellement, il semble se profiler un inversement de la tendance. La forte augmentation des chercheurs de type généalogiste dans les services d'archives a suscité un regain d'attention vis-à-vis de cette série. En effet, à côté des recherches classiques dans l'état civil, de plus en plus de personnes souhaitent étoffer les renseignements collectés en reconstituant le parcours militaire de leurs aïeux et à ce titre demandent à consulter les registres matricules (voir le paragraphe suivant). Conséquence de la faible édition d'inventaires, cette série est mal connue et les chercheurs semblent en découvrir les apports potentiels en matière d'histoire familiale. Consciente de la montée de cette demande, la Direction des Archives de France a par la circulaire AD/DEP 3153 du 23 juin 1995 donné des consignes d'assouplissement vis-à-vis des délais de communicabilité des registres matricules qui sont de 150 ans⁶. D'autre part, l'instauration de grandes célébrations pour les événements marquants de l'Histoire de la Nation, les activités des associations d'anciens combattants, l'encouragement des manifestations faisant acte de mémoire, concourent à stimuler la demande sur un meilleur éclairage des grands conflits qui ont ensanglantés la France au XIX^{ème} siècle (principalement l'invasion de 1814-1815 mais surtout la guerre de 1870-1871) et qui sont un peu occultés par la focalisation des attentions sur les grands conflits mondiaux du XX^{ème} siècle (guerre 1914-1918 et guerre 1939-1945). Enfin, une explication plus propre à l'évolution de l'histoire de notre discipline : beaucoup de séries anciennes sont maintenant classées et inventoriées, le traitement de la série W est dorénavant "entré dans les mœurs" et est globalement maîtrisé, ce

² GILDAS (Bernard), *Répertoire numérique de la série R (affaires militaires 1800-1939)*, Archives départementales de l'Aube, Troyes, 1970.

³ *Traces de 14-18. Actes du colloque de Carcassonne*. Edité par Sylvie Caucanas et Rémy Cazals. Les Audois, [1996].

⁴ A noter cependant en 2000 la publication des Archives départementales d'Indre-et-Loire : *Affaires militaires et organismes de temps de guerre (1800-1940). Répertoire numérique de la série R*. Archives départementales d'Indre-et-Loire, Tours, 2000. Les Archives départementales de la Loire annoncent également un inventaire pour l'année 2001.

⁵ Je fais ici allusion aux registres matricules.

⁶ En raison des données à caractère médical qu'ils contiennent.

qui peut laisser espérer un redéploiement des énergies et des moyens sur le classement des séries modernes.

Une des particularités les plus notables de cette série des affaires militaires est de n'être constituée, à une exception près, que de documents qui ne sont pas produits par les autorités militaires ! En effet, la majorité des documents est issue de versements du bureau militaire de la préfecture. À côté de ces archives préfectorales, la série R est complétée depuis 1967 par le versement des registres matricules (états signalétiques et des services) par le bureau central d'archives administratives militaires. Cette opération est toujours en cours puisque tous les ans ce service verse aux Archives départementales une année de registres matricules (nous en sommes actuellement à la classe 1928⁷). C'est ce fonds particulier qui constitue la partie non close de la série R. Une fois la classe 1939 versée, la suite des registres matricules ira rejoindre la série W. Ces deux fonds (fonds de la préfecture et fonds du bureau central d'archives administratives militaires) constituent l'ossature minimale de la série. Ils peuvent être complétés selon les départements par les versements d'autres fonds : fonds du Conseil de guerre, fonds de l'Office départemental des anciens combattants et des pupilles de la Nation, fonds du génie militaire.

La série R du Loir-et-Cher

Dans le Loir-et-Cher, la série R provient uniquement des versements de la préfecture et du service historique de l'armée de terre. Elle représente environ 320 m.l. de documents dont 200 m.l. concernent les affaires militaires après 1940 et n'ont pas encore été intégrés dans la série W. Les 120 m.l. restant sont constitués notamment d'un fonds important concernant la guerre 1914-1918 (plus de 50 m.l.), des registres matricules (environ 16 m.l.) et d'un fonds très complet concernant les sapeurs-pompiers (1807-1939).

Dans un premier temps, cette série n'a fait l'objet d'aucun classement particulier. Les liasses étaient juste identifiées par un bref descriptif de leur contenu et entreposées en magasin. À ma connaissance, il n'en existait pas d'inventaire. Dans un deuxième temps, il a été entrepris d'en réaliser un préclassement. Les liasses ont été réparties intellectuellement par sous-séries en prenant pour modèle le cadre de classement de la circulaire AD 65.29 et en se fiant aux intitulés des étiquettes. Ces intitulés ont été repris sur des fiches manuelles manuscrites, regroupées par sous-séries, qui ont formé un fichier mis à la disposition du public en salle de lecture. Cependant, toujours pas de classement des documents ni de cotation des liasses. La communication des liasses se faisait en fonction d'un repérage "géographique". De plus le conditionnement matériel était très mauvais puisque les liasses étaient ficelées et non pas mises en boîte archives. Cette situation a perduré quelques années jusqu'à ce que le poste que j'occupe actuellement soit créé et que soit alors confiée à une archiviste la tâche de réaliser le classement de cette série.

Mon prédécesseur a décidé dans un premier temps d'axer ses efforts sur la mise en ordre des registres matricules de façon à en faciliter la communication. Il s'agit en effet du fonds de la série R le plus fréquemment consulté. Les registres et leurs répertoires alphabétiques ont été classés chronologiquement, un inventaire a été réalisé et mis en salle de lecture. Cependant, les registres n'ont pas reçu de cote propre (ce qui est logique puisque le

⁷ Les premiers registres matricules du Loir-et-Cher commencent avec la classe 1867.

reste de la sous-série 1 R n'est pas classé) et sont demandés en communication selon l'année désirée. Ensuite, elle a établi un plan de classement propre à la sous-série 1 R :

- Préparation militaire : écoles militaires, sociétés sportives, de tir et de gymnastique.
- Recrutement : circulaires et instructions générales.
- Recrutement : période de la conscription (1800-1814).
- Recrutement : période de l'appel et des "lois bâtarde" (1818-1904).
- Recrutement : période du service obligatoire pour tous (1905-1940).
- Fonds du service historique de l'armée : registres matricules (1867-1940).

A partir de ce plan, les liasses ont été regroupées géographiquement en magasin par "sous-série" lorsqu'il était possible de le déterminer avec leur intitulé. Puis, une fois ce travail de "débroussaillage" effectué, le classement des documents a pu commencer. Malheureusement, il n'est pas allé très loin puisque cette personne est partie peu de temps après.

Quand j'ai repris son classement, je ne connaissais presque rien de la série R. Je me suis donc plongé dans la lecture des inventaires publiés par d'autres départements. Il a été convenu de commencer par le classement de la sous-série 1R. Je me suis alors appliqué à apprendre et à comprendre de quelle façon ont évolué les modes de recrutement de l'armée et à en déduire des productions documentaires correspondantes. Actuellement, les trois premières rubriques de la sous-série 1R ont été classées et inventoriées. Parallèlement à mon travail, une étudiante en maîtrise d'archivistique de l'université d'Angers a réalisé au cours de l'année 2000-2001 le classement et l'inventaire de la sous-série 2R. L'objectif était d'avoir fini le classement et l'inventaire des deux sous-séries à la fin de l'année 2001.

Face à la pratique

Les difficultés que j'ai rencontrées jusqu'ici paraîtront sans doute très courantes pour certains, bien que parfois spécifiques à cette série. Elles permettent cependant de nourrir une réflexion plus générale, principalement pour le plan de classement.

La première de ces difficultés, quand on se confronte à la matière brute et informe du fonds d'archives est celle de l'identification précise des documents. Cela est particulièrement vrai pour le classement de la sous-série 1R : qu'est-ce qui distingue, aux yeux du néophyte, une liste cantonale de tirage au sort d'une liste de tirage au sort et du recrutement cantonal ou bien d'une liste de recrutement cantonal ? Forme identique, contenu quasi identique, finalité du document identique (à savoir recenser les jeunes gens susceptibles de faire leur service militaire). Dans ce cas, seules deux choses permettent de se sortir d'affaire : la connaissance des différentes lois et instructions sur le recrutement militaire et les inventaires déjà existants qui ont, en général, déjà dressé une typologie précise des documents.

Deuxième difficulté : le choix de la sous-série. Prenons un exemple : dans quelle sous-série mettre les dossiers concernant les dommages de guerre subis par la population en 1870-1871 ? En sous-série 3 R (anciens combattants et victimes de guerre), en sous-série 8R (périodes de guerre et occupation de la France par les armées ennemies) ou en sous-série 2R (organisation de l'armée, "rubrique" réquisitions) ? Que faire du registre détaillant les achats de fournitures de la compagnie départementale de la réserve en 1816 ? Sous-série 2R ("rubrique" fournitures)

ou sous-série 4R (Garde nationale et autres corps spéciaux) ? On pourrait multiplier les exemples.

Enfin, il arrive même qu'on puisse douter de la série la plus adéquate. Le cas s'est particulièrement présenté pour les dossiers de statistiques du plan départemental de ravitaillement : sous-série 2R ou sous-série 6M (population, affaires économiques, statistiques) ? Ces dossiers ayant déjà été rangés par les archivistes qui nous ont précédé dans la série R, on serait plutôt tenté de les mettre en 2R. Pour en avoir la certitude, j'ai contacté un collègue d'un département voisin qui vient de finir le classement de la série R. Ce dernier m'a appris qu'il les avait mis en 6M ou plutôt qu'il les avait laissés en 6M puisque dans son département la série R a été "créée" à partir des dossiers d'affaires militaires existants en série M !

Tout ceci permet de souligner les limites et la nécessaire flexibilité du cadre de classement. S'il permet à l'archiviste d'avoir une idée globale de la structuration qu'il doit donner au classement d'un fonds, il lui appartient de prendre un minimum de distances vis-à-vis de ce cadre et de l'adapter à ses besoins, à l'histoire de son département et à la structure organique "naturelle" du fonds. L'archiviste peut et doit faire des choix, en ayant constamment à l'esprit les deux impératifs suivants : pouvoir se justifier scientifiquement et penser au type de public susceptible de consulter le fonds (on ne classe pas pour classer, on classe pour communiquer !).

D'autre part, on peut voir l'importance de l'identification précise du producteur, de l'objet et de la nature du document d'archives, tout en reconnaissant que parfois cela ne suffit pas pour prendre des décisions exemptes de tout doute.

L'avenir de la série R : classement et microfilmage.

Nous avons constaté qu'un nombre assez important et régulier de demandes de photocopies de feuillets matricules commençait à nuire à l'état de conservation des registres, principalement aux reliures des plus anciens. Deux décisions principales ont donc été prises pour tenter de résoudre ce problème :

- Les demandes de photocopies par courrier seront désormais regroupées à la fin du mois. Des microfilms des feuillets matricule concernés seront réalisés et il sera fait des microcopies à partir de ces microfilms.
- Une campagne de microfilmage de l'ensemble des registres matricules est planifiée pour l'année à venir et sera réalisée par l'atelier photographique des Archives départementales. Elle a commencé au mois de septembre 2001 et devrait s'étendre sur un ou deux ans. Sa mise en œuvre a nécessité une réflexion préalable prenant en compte les contraintes techniques de prise de vues imposées par ce type de document :

- formats variés suivant les époques (en hauteur et en épaisseur) : cela n'a pas posé de problèmes dans la mesure où les appareils de microfilmage ont des plateaux à hauteur ajustable.

- Les multiples rajouts de papier sur certains feuillets matricules : certaines rubriques telles que "Blessures et décorations" ou "condamnations" n'offrent parfois

pas assez de place à l'administration militaire qui a alors scotché des bandes de papiers supplémentaires. Ces rajouts obligent à plusieurs prises de vue (jusqu'à quatre pour certains cas) pour un seul feuillet matricule afin que toutes les informations figurent sur le microfilm. Ceci alourdit le travail et augmente considérablement le temps passé par le photographe pour les prises de vues. De plus, cet élément est totalement imprévisible ce qui explique la fourchette de temps relativement large prévue pour ce travail.

Il a fallu ensuite s'assurer de la bonne lisibilité des microfilms, que ce soit à l'écran sur les machines ou sur les sorties papier correspondantes. Pour cela, des jeux d'essais "test" ont été réalisés en essayant de couvrir la palette la plus large possible de types différents de feuillets matricules. En effet, selon l'époque, ils sont soit "en bandeau" à cheval sur une double page, soit en une seule page. Dernier élément pris en compte : la cotation. Les microfilms auront leur cote propre en 2 Mi avec laquelle sera mise en correspondance la cote des documents papier. Cette dernière se fera en commençant à 1R 1000 et en laissant des cotes vacantes dans la mesure où les registres ne possèdent pas encore de cotation définitive.

Restait enfin à envisager les pratiques en salle de lecture quand à la communicabilité de ces microfilms. Le délai légal de 150 ans qui s'applique aux originaux tombe souvent, nous l'avons vu, à 100 ans. La communication ne se fera en salle qu'avec vérification préalable du président de salle de la communicabilité du feuillet concerné. De plus, la perspective à court ou moyen terme d'une loi réduisant les délais de libre communicabilité des archives⁸ a levé les dernières réticences.

Pour finir, le classement de cette série a permis de révéler des documents ou des thèmes de recherche jusqu'ici très peu exploités par les historiens. Je prendrai deux exemples :

- Dans la sous-série 1 R, les procès verbaux du conseil de révision et documents connexes sont une source précieuse pour la connaissance de l'état de santé de la population masculine du département tout au long du XIX^{ème} siècle et jusqu'en 1940.
- Dans la sous-série 2 R, le service départemental du ravitaillement de l'armée entre 1890 et 1918 a été l'objet d'une maîtrise⁹, sujet d'histoire militaire qui n'avait jusqu'ici jamais été étudié et qui pourtant permet de mieux saisir les importantes modifications structurelle de l'armée française entre les guerres de 1870-1871 et de 1914-1918 et leurs conséquences.

Cédric DEMORY
(DESS 1999-2000)

Assistant de conservation du patrimoine,
Archives départementales du Loir-et-Cher.
cedric.demory@cg41.fr

⁸ Rappelons que dans le projet actuel, la communicabilité des documents contenant des renseignements de nature à porter atteinte au secret médical passerait à 25 ans après la date de décès de l'intéressé ou, si celle-ci n'est pas connue, à 125 ans après sa date de naissance.

⁹ FOURMONT (Carine), *Le service du ravitaillement et la population agricole du Loir-et-Cher (1890-1918)*. Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine de l'université d'Angers. 2001.